

## Métropole-Rouen-Normandie :

### **non aux fonds publics pour l'enseignement supérieur privé**

Lors de la séance du Conseil de la Métropole du 21 mars seront examinées les propositions de subventions aux projets de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'agglomération rouennaise pour la période 2022-2026. Sur un total de 55 millions €, des aides de plusieurs millions € seraient attribuées à des entités d'enseignement supérieur privées catholiques.

#### **La Métropole Rouen-Normandie propose de subventionner à hauteur de 25,7 millions € cinq opérations immobilières sans chiffrage individualisé pour chacune d'entre elles.**

Ce total comprend le soutien à **la création d'une école vétérinaire portée par le réseau UniLaSalle**. Elle est sous la double tutelle des Frères des écoles chrétiennes et de l'Institut catholique de Paris, c'est un établissement privé reconnu d'utilité publique. Ce statut permet de défiscaliser partiellement les dons. Parmi les donateurs, citons le Crédit agricole, Carrefour, Dassault, Bigard, Michelin, Nestlé... Au Conseil d'administration figure Sébastien Windsor, président des Chambres d'agriculture, administrateur du groupe agroalimentaire Avril (Lesieur, Matines, agrocarburant...), partisan d'une agriculture intensive. On note aussi la présence de Total énergies. Les frais de scolarité pour un cycle de 6 ans sont de 91 500 €.

Rappelons qu'il existe 4 écoles nationales vétérinaires publiques dépendant du Ministère de l'Agriculture. Le rôle d'une collectivité locale n'est pas de subventionner une filière privée avec l'argent public, d'autant qu'il s'agirait d'une première en France pour une école vétérinaire. Il faut écouter l'avertissement de ce vétérinaire : « *Il y a forcément des capitaux privés qui vont entrer dans cette école. Donc ça va orienter les pratiques. Et l'indépendance, dans la profession, c'est important.* » (Paris-Normandie du 14.03)

**La Métropole propose de subventionner à hauteur de 5,5 millions €** des travaux d'aménagement de l'espace du Moineau (route de Neufchâtel) appartenant au diocèse de Rouen **en vue de l'ouverture d'un campus porté par l'Institut catholique de Paris (ICP)**. L'apport identique de la Région Normandie portera l'aide publique à 100 % du budget total de cette opération. Financer des travaux dans une propriété diocésaine est contradictoire avec la notion de séparation des Églises et de l'État de 1905. Les formations proposées, par exemple dans le domaine de la formation des enseignants, concurrenceront directement les formations universitaires publiques. Invoquer la qualité académique des programmes de l'ICP, c'est dévaloriser les universités et la recherche publiques. Les diplômes nationaux de l'ICP, comme ceux du supérieur privé, ne sont reconnus que sous condition de convention avec une université ou si sont constitués des jurys rectoraux publics. Quant à la « signature internationale » citée pour cet établissement, il s'applique uniquement aux diplômes canoniques – c'est-à-dire religieux – qu'il délivre ! Les droits d'inscription à cet institut sont 10 fois supérieurs à ceux de l'université publique, ils vont de 3 000 € à 7 000 €.

Dans la Métropole particulièrement, l'arrêt des études se fait plus tôt que dans le reste de la France, au niveau du Baccalauréat notamment professionnel, et avec un effondrement 2 ans après le Bac. La dépense publique en faveur d'établissements privés sélectifs tourne le dos aux enjeux d'accès égalitaire aux études supérieures. Cette dépense est d'autant plus incompréhensible après la baisse du concours attendu de l'État de 100 millions € à 46,5 dans le cadre du Contrat de plan État Région pour ces opérations immobilières. Au moment où l'université publique a besoin d'une ouverture massive de postes d'enseignant-e-s, de locaux décents, de logements étudiants accessibles, il n'est pas envisageable que la Métropole aide des projets dont les porteurs sont confessionnels et qui pratiquent la sélection par l'argent. Ce séparatisme universitaire ne doit pas être conforté. L'intérêt général exige que les fonds publics soient dévolus aux seules structures universitaires publiques.

**Nous exigeons le retrait des projets de financement pour UniLaSalle (école vétérinaire) et pour l'Institut Catholique de Paris et l'affectation des fonds correspondants au seul bénéfice de l'enseignement supérieur public.**

**Nous demandons à être reçus en urgence par le président de Rouen Métropole Normandie.**

Signataires : Comité de réflexion et d'action laïque-CREAL 76 ; FCPE 76 ; DDEN 76 ; Libre pensée 76 ; CGT université § INSA ; CGT éduc action 76 ; CGT éduc action 76/27 retraité.e.s ; FSU ; SUD-Éducation 7627 ; FNEC-FP-FO 76 ; France insoumise ; PCF-Rouen ; PG ; POI ; Ensemble ; Génération.s ; EELV 76 ; ATTAC 76 ; Ligue de l'enseignement 76

ourriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)